

**2èmes Assises
Départementales
de l'E.P.S.,
des A.P.S. et
du Sport
en Essonne**

Novembre - Décembre 2005
/ Avril 2006

Initiative coordonnée
par le C.D.O.S. 91...

...en coopération avec :

- l'Association des Responsables des Services des Sports des Villes de l'Essonne
- le SNEP – FSU départemental
- le Comité Départemental de la Fédération Française des Clubs Omnisports

sous le patronage du
Conseil Général
de l'Essonne



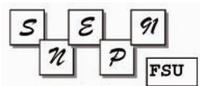
**...Attentes et besoins
des Essonniennes
et des Essonniens
en matière de pratiques
et d'équipements
sportifs**

**L'enjeu des pratiques
éducatives, sportives et
associatives dans nos
territoires pour les
prochaines années**

**DIAGNOSTIC
DEPARTEMENTAL**



COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF



CDCO 91



Préambule

- La première phase des secondes Assises de l'E.P.S., des A.P.S. et du Sport en Essonne a pleinement atteint l'objectif qui lui était assigné visant à **favoriser l'expression de la diversité des "Acteurs de terrain" représentatifs de la Communauté éducative, du mouvement sportif fédéral, des collectivités publiques.**
- **Les cinq rencontres** tenues en novembre et décembre 2005 à PALAISEAU, MORSANG SUR ORGE, ETAMPES, RIS ORANGIS et MARCOUSIS ont permis de recueillir les expériences, les avis, les suggestions de celles et de ceux qui quotidiennement – à titre professionnel ou bénévole – s'investissent avec compétence, courage, passion et pugnacité dans tous les domaines complémentaires de l'E.P.S., des A.P.S., du Sport fédéral associatif au service des Essonniennes et Essonniens de tous âges et de toutes conditions d'existence.
- **Les constats établis** à la faveur de ces consultations des "Acteurs de terrain" permettent aujourd'hui de formuler un "**Diagnostic départemental**" qui sera soumis à **l'ensemble des décideurs territoriaux** afin qu'ils puissent – fin avril 2006 – exposer leurs analyses et leurs réponses aux attentes exprimées.
- **La 3ème phase des Assises** – en avril – loin d'être un point d'arrivée, devrait permettre de constituer les bases d'un "**Plan Programme Départemental d'équipement mais aussi de financement de l'E.P.S., des A.P.S. et du Sport associatif fédéral**" à la hauteur des Attentes et besoins de toute la population Essonnienne.



1

► Entre évolution des pratiques et réalités sociales...

Les problèmes majeurs vécus en Essonne et au quotidien par les Acteurs de terrain

- Les "**Acteurs de terrain**" réunis à la faveur des 5 rencontres décentralisées de l'automne 2005 étaient – pour nombre d'entre eux – déjà attentifs à l'évolution de toutes les pratiques lors des **1^{ères} Assises départementales de 2001**.
- **En tant qu'acteurs** du moment présent à l'échelle de la vie scolaire, de la vie locale, de la vie sportive associative, **ils font le constat que globalement les conditions d'existence de nos concitoyens essonnien se sont dégradées** que ce soit au niveau des moyens matériels dont disposent les familles qu'à celui où se situe désormais la place conférée à l'E.P.S. à l'Ecole ou celle que peut prendre une pratique de qualité des A.P.S. et du sport associatif pour garantir la meilleure santé de tous et de toutes, à tous les âges de la vie.
- **Dans le même temps**, les moyens et les espaces occupés par "**le sport marchand**" et l'approche privilégiée du sport de compétition et de haut niveau au travers des "**surenchères financières et la surmédiation de certains évènements**" ne font qu'illustrer et confirmer le **décalage croissant** entre les formes de pratique et une conception éducative réellement accessible à toutes et tous en tant qu'élément de culture, d'intégration, d'égalité des chances.

L'accès aux pratiques était et devient de plus en plus fortement inégalitaire à l'échelle de la "société essonnienne" comme à celle des territoires essonnien.

- **Les échanges** entre "acteurs de terrain" ont mis en évidence ces réalités :
 - dans le domaine des **équipements**
 - au niveau des **financements**
 - en matière de **ressources humaines** porteuses de développement de l'EPS, des APS, et du sport associatif pour tous les essonnien.

- Le patrimoine public des équipements sportifs essonniers présente les caractéristiques suivantes :
 - Il est majoritairement constitué d'installations réalisées dans les Années 1970, conçues en référence aux exigences "pédagogiques" et "sportives" de cette époque. De plus – conçues pour une durée de vie de 20 à 25 ans - elles sont, pour la plupart d'entre elles et malgré les efforts d'entretien consentis par les collectivités locales, à ce jour **"à bout de souffle"** et nécessitent d'importants travaux de rénovation, de remise aux normes **d'une ampleur telle** qu'il est parfois plus réaliste et moins coûteux d'envisager leur remplacement !
 - **Dans le même temps, le récent recensement des équipements locaux** met en évidence **de grandes disparités de densité et de disponibilité** à l'échelle du territoire départemental, d'une ville à l'autre (aujourd'hui souvent d'une "Communauté" à l'autre) et surtout entre "Nord Essonne" fortement urbanisé et "Sud Essonne" toujours en grand déficit d'installations au service de toutes et tous.
 - Enfin dès lors que la grande majorité de ces équipements a été conçue sur des **"normes sportives des années 70"** , ils s'avèrent trop souvent inadaptés à l'E.P.S., aux A.P.S. pour tous... et également aux exigences compétitives d'aujourd'hui.

- La remise aux normes, la rénovation et plus encore la réalisation d'équipements nouveaux posent à la fois **des problèmes de conception, d'intégration de matériaux, de techniques nouvelles, et au bout du compte, avec une acuité toute particulière, celles des FINANCEMENTS.**
- **La plupart des "décideurs" préconisent** des études préalables intégrant les besoins de tous et une réponse satisfaisante pour justifier aussi du meilleur et du plein emploi des installations couvertes et de plein air...

- Dans ce domaine, **la question des équipements nautiques** qui était déjà identifiée comme prioritaire en 2001 (conclusions des 1ères Assises) devient dramatique tant l'écart entre les besoins et les capacités d'accueil s'est approfondi au vu du nombre d'équipements piscines en chantier plus ou moins permanent !
- La situation des équipements "**patinoires**" est tout aussi préoccupante et l'importance est telle que la simple perspective du remplacement des équipements antérieurs devient problématique.
- Dans un tel contexte, les représentants des collectivités publiques qui se sont exprimés en novembre / décembre 2005 (élus et techniciens) avancent **l'idée forte de la mutualisation des moyens financiers de diverses collectivités à la faveur de projets territoriaux mieux adaptés à l'ensemble des besoins.**
- **Au plan de la vie scolaire à tous les niveaux**, l'enseignement de l'E.P.S. pose simultanément les questions de la disponibilité et de l'accessibilité des équipements aux diverses populations scolaires, et celles des moyens humains et matériels mis à disposition des établissements. Les collèges et lycées – à de trop rares exceptions près – ne disposent pas d'équipements disponibles pour l'E.P.S. qui soient intégrés aux établissements d'enseignements, et si des dispositions financières ont pu être trouvées entre les Collèges et l'Assemblée départementale pour permettre un certain niveau de "défraiement" des collectivités publiques mettant les équipements sportifs de la ville à disposition, **le "sous-équipement des collèges et lycées" est des plus problématique.**
- Dans ce secteur particulier des établissements scolaires, une politique offensive de réalisation d'équipements et d'augmentation des ressources humaines est impérative pour garantir **l'égalité des chances entre tous les élèves, et avant tout la mission de Service public d'Etat qui s'attache à l'Enseignement de tous les jeunes français de toutes conditions sociales.**
- Enfin et afin d'optimiser les possibilités d'utilisation entre population scolaire, activités sportives fédérales et vie locale, **la notion de "financements complémentaires et croisés"** va de pair avec la **nécessaire évolution des réglementations** et des garanties en responsabilité civile pour garantir un réel plein emploi des équipements.

1c

LES FORCES HUMAINES INDISPENSABLES
À L'ORGANISATION ET AU DÉVELOPPEMENT
DES ACTIVITÉS « E.P.S, A.P.S, SPORTS »
POUR TOUS LES ESSONNIENS

L'originalité, la diversité, la complexité du "système français où cohabitent professionnels et bénévoles" est à considérer d'abord comme une richesse **et un atout** pour promouvoir de manière équitable et durable la plus large gamme d'activités éducatives, compétitives, de loisirs favorables à l'épanouissement et à la santé de tous les essonniens.

Chaque "ensemble" (professionnels, bénévoles) **assume des responsabilités** essentielles dans tous les domaines (EPS / APS / Sports) **et doit pouvoir bénéficier de la part des pouvoirs publics** (de la Commune à l'Etat) **des moyens indispensables à la formation continue comme au financement de l'activité quotidienne.**

Ces Crédits publics constituent l'arme la plus décisive en matière d'intégration, de lutte quotidienne contre les inégalités, sociales et territoriales. Les réductions observées ces dernières années ont et auront des conséquences dramatiques dont les principales victimes sont les foyers les plus modestes et les plus en difficulté sur tous les plans de leur vie sociale.

**Dans un temps où
la marchandisation
tend à devenir "règle commune",
la place fondamentale
des financements publics
est un véritable enjeu de société.**

2

► **Un projet départemental concerté, prolongé, co-financé est indispensable pour répondre aux attentes et aux besoins en E.P.S., A.P.S. et Sport associatif.**

- **Il est nécessaire** au-delà de l' « Etat des lieux » spontané et parfois empirique des "Acteurs de terrain" **d'intégrer d'autres données**, et tout particulièrement les enseignements tirés du Recensement des équipements et installations sportifs réalisé en 2005.
- Il sera tout aussi nécessaire de **RASSEMBLER toutes les institutions** (scolaires – publiques – associatives) pour s'attaquer résolument à tous les problèmes observés et identifiés.
- **Plusieurs constats et préconisations sont ici avancés pour fonder une demande commune à l'échelle départementale.**

2a

DÉPASSER LES RAPPORTS **« DEMANDEURS - DÉCIDEURS »**

- **Au-delà des constats** souvent partagés sur l'étendue des besoins et les limites des moyens, **il n'est pas, il n'est plus possible d'en rester à des rapports "Demandeurs – Décideurs"**.
- **Chacun, dans ses fonctions spécifiques, est acteur de la vie sociale, de la vie publique, et assume des responsabilités importantes pour toute la population.**

Les partenaires du système scolaire (Etat – collectivités publiques – enseignants, parents et élèves) comme **les partenaires du système fédéral associatif** (collectivités publiques – instances fédérales associations et pratiquants) et **ceux de la vie locale** (collectivités territoriales – publics spécifiques parfois « non-organisés) sont en fait **en relation quotidienne avec les mêmes populations locales et leur complémentarité est un gage important pour fonder un projet départemental cohérent au service de tous et toutes.**

- **L'écoute réciproque, le débat constructif, la recherche collective des priorités** à prendre en compte sont autant de moyens à mettre en oeuvre pour dépasser le niveau des discours et des "bonnes intentions", **et de ne pas rester à la seule logique "demandeurs – décideurs"**.

2b

**LES CONSÉQUENCES DES ÉVOLUTIONS
TERRITORIALES EN COURS**

- Depuis les 1ères Assises (2001), l'un des éléments les plus importants dans la vie des essonniens réside dans **la mise en oeuvre progressive de nouvelles entités territoriales** (communautés de communes et d'agglomération) et dès lors que la plupart d'entre elles ont retenu l'option "Sport et Culture", **des mutations importantes se font jour** au niveau des équipements sportifs, des "personnels qui y sont attachés" voire des animations pouvant y être proposées...
- Ces évolutions sont **en règle générale perçues comme positives** (tous les enfants d'une même communauté ont par exemple désormais la possibilité d'accéder à la natation scolaire) mais dans le même temps, la volonté de certaines édiles à rationaliser l'usage des équipements sportifs communautaires les conduit à spécialiser l'usage de chacun d'entre eux, **rendant ainsi très problématique le maintien – et à plus forte raison le développement – des pratiques de proximité bien souvent les plus susceptibles d'agir contre les inégalités.**
- Dans le même temps apparaissent des **tentations communautaires** à prôner des regroupements, des fusions d'associations faisant fi de l'histoire locale et des valeurs associatives spécifiques.

2c

**VERS UN PLAN CONCERTÉ DE DÉVELOPPEMENT
DE L'E.P.S., DES A.P.S. ET DU SPORT ASSOCIATIF
EN ESSONNE À L'ÉCHELLE 2010**

- **La non désignation de Paris pour les Jeux Olympiques 2012 – au-delà de la déception de tous ceux qui ont porté et soutenu ce projet ("Le Coeur de l'Essonne bat pour Paris 2012...") aura des effets importants dans la politique d'équipement à l'échelle francilienne mais aussi aux niveaux locaux et départementaux.**

- **Pour autant, le besoin d'un plan concerté à l'échelle départementale ne saurait être éludé** et l'intérêt des secondes Assises de l'EPS, des APS et du Sport Associatif en Essonne (2005/2006) peut être – au-delà des constats – **de fédérer toutes les énergies nécessaires à l'élaboration d'un véritable "Plan programme d'équipements et de financement à l'échelle 2010"** au profit de toute la population essonnienne – avec les évolutions envisagées aux plans démographique et économique pour les toutes prochaines années.



► Vers la 3ème phase des 2èmes Assises départementales de l'E.P.S., des A.P.S. et du Sport Associatif en Essonne

- **Ces 2èmes Assises ont été conçues en 3 phases :**
 - **Une phase de consultation et d'expression des acteurs de terrain** (Novembre – Décembre 2005).
 - Une phase "**Elaboration d'un diagnostic départemental**" (en cours)
 - **Une phase Rencontres avec les Décideurs (Avril 2006)**
- **Le présent "Diagnostic Départemental" sera donc adressé fin février 2006 :**
 - à tous les acteurs de la 1ère phase
 - à tous les établissements d'enseignement
 - à toutes les structures fédérales départementales et locales
 - à tous les Elus essonniers de la Région Ile de France, du Conseil Général de l'Essonne, des Communautés et collectivités locales
 - à Monsieur le Préfet de l'Essonne en sa qualité de Représentant de l'Etat
- **Chacun – en regard du statut et des responsabilités assumées – sera en mesure de formuler les commentaires, les suggestions, les propositions qu'il estimera les plus adaptées à la situation constatée et aux préconisations avancées par les organisateurs de ces deuxièmes assises.**

- **La période Avril de la 3ème phase s'articulera autour de deux temps forts.**

- 1. Une semaine d'information, d'acquisition, de connaissances et de concertation pour concourir à la construction d'un projet commun au service de tous les essonnais...**

⇒ *Un programme de 6 tables rondes les lundis 24 avril, mardi 25 et jeudi 27 à RIS ORANGIS est détaillé en annexe.*

- 2. Un forum de Clôture à Evry le samedi matin 29 avril 2006 conçu comme une "Rencontre ouverte" entre les acteurs quotidiens de l'E.P.S., des A.P.S. et du sport associatif en Essonne et les décideurs à tous les niveaux (local, départemental, régional, Etat) et de nature à rendre publiques les analyses et engagements de chacun.**

**En annexe au présent
"Diagnostic" figurent quatre
contributions illustrant
des situations particulièrement
caractéristiques des réalités
vécues quotidiennement par les
acteurs de terrain.**



Annexe 1

1. Les contributions spécifiques complémentaires

a. Attentes des Citoyens et capacités d'accueil des Equipements locaux

L'US Palaiseau : des listes d'attente dans les 17 sections sportives

(cf M. Marc SCHANG, Président de l'US Palaiseau)

b. L'EPS aux lycées et aux collèges... en sud Essonne

Les profs d'E.P.S. du secteur de Boutigny-sur-Essonne

(cf Mme BURG, agrégée EPS, Collège Guigneville)

c. Les pratiques sportives sur la voie publique : Aléas et vicissitudes de l'organisation des épreuves cyclistes.

Le V.C Villebon

(cf Michel SAUX)

d. Les pratiques "non fédérées" et l'utilisation des équipements sportifs communaux.

Le foot en salle à Saint-Michel-sur-Orge

(cf Rémy LAFLEUR)

Annexe A

Attentes des Citoyens et capacités d'accueil des Equipements locaux : Exemple de L'US Palaiseau, des listes d'attente dans les 17 sections sportives...

Il apparaît qu'un retard considérable a été pris dans le développement de nos équipements sportifs, et nous en sommes tous responsables. L'ensemble des acteurs, élus et responsables sportifs, en est conscient. La conséquence en est, à titre d'exemple, que les dix-sept sections que compte l'USP ont toutes une liste d'attente, que la répartition des créneaux d'entraînement demande des arbitrages très difficiles, au quart d'heure près et que nous en sommes même réduits à diviser les heures de ménage !

Nos dix-sept sections sportives de l'USP étaient toutes orientées vers la compétition, même si celle-ci n'avait pas toujours pour finalité l'accession au haut niveau. Or on a aujourd'hui de plus en plus de demandes pour la pratique de loisir. Ainsi, dans la section de boxe anglaise que je connais bien pour la présider, la moitié de nos licenciés ont une licence « loisir » ; les autres ont une licence « amateur » mais, pour la plupart, ne boxent plus, en dépit de leur assiduité à l'entraînement. Il faut prendre en compte les aspirations de ces nouvelles générations qui désirent faire du sport dans un cadre non-compétitif. Même si le loisir n'était pas notre objectif initial, c'est aujourd'hui grâce à lui que le mouvement peut fonctionner et investir. Ainsi, dans un grand nombre des sections sportives concernées, ce sont les cotisations « loisirs » qui financent les déplacements de compétition, par exemple.

Marc SCHANG,
Président de l'Union Sportive de Palaiseau (USP).

Annexe B

L'EPS aux lycées et aux collèges... en sud Essonne

CONSTATS

530 élèves dans le collège.

Installations utilisables :

- Intérieures :
 - un gymnase type C avec une petite salle de gymnastique et un dojo
- Extérieures :
 - un stabilisé de hand ball en état « très usagé »
 - un petit terrain en « herbe » de football inutilisable en hiver
 - une « piste » de 3 m de large, de 232 m de circonférence, en gravillons/sable, un sautoir en longueur
- Une piscine départementale

Fonctionnement :

- Les installations se trouvent à 20 mn à pied du collège. Par conséquent, lorsqu'il pleut fortement, nous ne pouvons nous rendre sur les installations, et sommes donc dans l'impossibilité de pratiquer une A.P.S. (l'établissement ne dispose d'aucune installation couverte au sein de l'établissement).
- Les installations sont à partager avec le collège A. Camus, et les écoles primaires et maternelles de la Ferté-Alais. Nous n'avons donc à notre disposition le gymnase que trois 1/2 journées par semaine, et les salles de gymnastique et dojo trois autres 1/2 journées.

Nous ne pouvons mettre qu'une classe par créneau horaire le lundi, aucune classe le vendredi après midi. Les autres créneaux, nous ne pouvons mettre que 3 classes par créneau, et de ce fait, soit une, soit deux classes se retrouvent à l'extérieur en été comme en hiver. Pour la piscine, les créneaux disponibles sont là aussi en nombre suffisant par rapport à une demande grandissante (toujours d'après les textes officiels de l'EPS, tous les élèves doivent savoir nager en 6ème) mais cette demande pourrait être augmentée si les subventions allouées pour les transports par le

Conseil Général n'étaient pas plafonnées. Ce qui ne permet pas à tous les collèges, en particulier les plus éloignés de la piscine, de pouvoir s'y rendre avec tous les élèves.

La programmation des activités demandées par les textes officiels régissant l'EPS nous invitent à faire passer les élèves par les 8 groupes d'activités (Aquatiques, Athlétiques, Artistiques, Gymniques, Combat, Duellés, Collectives, et de Pleine Nature). Or, du fait du manque d'installations et des contraintes d'emploi du temps, il est impossible de respecter les injonctions officielles.

Par ailleurs, le temps mis pour se rendre sur les installations et les séances annulées par cause de mauvais temps, réduisent considérablement le temps de pratique effective nécessaire à un apprentissage conséquent des habiletés sportives à acquérir.

Le cas de l'Association sportive : Cette association a pour but de perfectionner la pratique sportive des élèves qui en font le choix, et d'accéder à différentes responsabilités telles que membre du bureau ou jeune officiel. A nouveau des problèmes se posent : le temps accordé à l'AS des deux collèges sur les installations est insuffisant (la mairie doit contenter les associations sportives de la ville), ce qui a pour conséquence un temps de pratique insuffisant pour les élèves, un nombre insuffisant ne permettant pas d'offrir un éventail d'activités intéressant, des conditions de travail délétères pour l'apprentissage des élèves (deux activités peuvent se dérouler en même temps dans le même lieu).

Remarques : deux collèges ont été construits à moins d'un kilomètre l'un de l'autre, obligeant les deux à avoir les mêmes installations puisque lors de la construction du collège de Guigneville, aucune installation sportive n'a été prévue pour les élèves de ce collège. Alors qu'à Boutigny, un gymnase récent est présent, et les élèves de Boutigny viennent tous à Guigneville et représentent une grande majorité des élèves. Pourquoi cette incohérence ?

Alors que l'éducation se veut nationale et égalitaire pour tous, comment se fait-il que deux collèges comme ceux de Ballancourt et de Guigneville, qui ont une population scolaire à peu près similaires, se retrouvent avec une telle différence de qualité d'enseignement. En effet, le collège de Ballancourt possède dans ses portes un gymnase avec deux salles type C, une salle de gymnastique, une salle de combat, une salle de tennis de table, et un terrain herbeux avec une piste au sein de l'établissement. L'enseignement devient non égalitaire.

DEMANDES

Des installations sportives de qualité permettraient :

- d'améliorer le niveau des élèves
- de leur offrir un éventail d'activités permettant une véritable « culture » sportive
- de détecter plus facilement des jeunes sportifs de talent et de les faire évoluer vers les clubs sportifs

Il serait souhaitable dans l'idéal d'avoir des installations à proximité du collège, qui ne se placeraient pas en doublon de celle de la Ferté-Alais, puisque le nombre grandissant d'associations sportives permettraient de remplir aisément les créneaux non scolaires comprenant gymnase type C, dojo, salle de gymnastique, salle polyvalente, mur d'escalade, piste d'athlétisme, un grand terrain, 2 terrains de hand ou 4 terrains de basket.

Des champs sont disponibles en face du collège, il est donc possible, au niveau de l'espace, de construire, en tout cas cela semble plus facile qu'en centre ville.

Mais il faudrait pour cela que le Conseil Général apporte une aide plus conséquente pour des communes aussi petites, incapable de prendre en charge de tels travaux.

Attention à prendre en compte les carences actuelles au niveau des installations dans le cas de la création d'un lycée dans le sud Essonne comme c'est évoqué depuis quelques années.

Sinon, au pire il faudrait créer :

- un mur d'escalade (demandé à la Mairie depuis 6 ans, relativement facile à bâtir entre le gymnase et les courts de tennis couverts)
- une salle de gymnastique aménagée

Il faudrait améliorer, réhabiliter :

- le terrain de football (en synthétique ?)
- la piste d'athlétisme à élargir, mettre hors eau
- le stabilisé à réhabiliter entièrement

Il serait aussi souhaitable d'avoir une subvention transport plus importante quand les collèges sont situés en zone rurale.

COORDONNATEURS D'EPS
du collège Léonard de Vinci de Guigneville,
L. BURG, P.MEYRIER.

Annexe C

Les pratiques sportives sur la voie publique : Aléas et vicissitudes de l'organisation des épreuves cyclistes.

Comme la plupart d'entre nous (je l'espère), je pense que le sport en France a vécu et s'est développé jusqu'à aujourd'hui en grande partie grâce au bénévolat ! Or l'animation, la formation, l'encadrement des activités, la gestion d'une association représente des soucis quotidiens et complexes qui font qu'il est aujourd'hui de plus en plus compliqué de trouver des personnes motivées pour faire du bénévolat, d'autant que le contexte associatif est devenu plus difficile car les jeunes, tout comme les adultes, ne se fidélisent plus à un club ou à une activité.

Ces nouveaux adhérents se comportent en consommateurs, s'essayant et changeant rapidement d'activité et par voie de conséquence de club, privant celui-ci d'une aide redevable alors que les tâches administratives et juridiques qu'ont à supporter les responsables sont de plus en plus complexes et multiples.

Je citerais pour exemple les demandes de subventions pour lesquelles il faut remplir des formulaires tous différents qu'il s'agisse des demandes faites aux services de l'Etat, ceux du Conseil Régional, ceux du Conseil Général, ceux de la Municipalité ou ceux de l'Office des Sports. En un mot, c'est la galère !

Mon association est un club cycliste. Je dois dire que les formalités nécessaires à l'organisation d'une manifestation sportive sont très complexes et peuvent décourager beaucoup de responsables.

Prenons le cas de l'organisation de compétition de cyclisme sur toute ou hormis le passage du Tour de France pour lequel toutes les communes se battent pour obtenir le passage de la course sur leur territoire, il en est tout autre lorsqu'un club fait la demande pour organiser une course amateur.

De nombreuses tracasseries viennent alourdir l'organisation de ces manifestations.

- A l'heure d'aujourd'hui, il est impensable de pouvoir espérer organiser une course cycliste en circuit fermé, il en résulte que les jeunes sont lancés sur des routes au milieu des voitures qui circulent dans les deux sens.
- Si en élaborant des tactiques de course, ils viennent à déborder sur le milieu de la chaussée alors que survient une patrouille de la gendarmerie, la course est arrêtée et l'organisateur se voit infliger une contravention.
- Les demandes d'arrêtés de mise en sens unique de la circulation sont très rarement acceptés. Les épreuves doivent être terminées pour 12h00.
- Il y a obligation d'effacer tout traçage sur la chaussée sous 48 heures bien que les décideurs devraient savoir que la plupart des bénévoles travaillent aussi dans la semaine.
- Cas heureusement plus rare mais existant de maires acceptant le passage d'une course mais qui en interdisent l'arrêt (départ et arrivée) sur leur territoire rendant particulièrement difficile l'élaboration de course attrayante faisant même obstacle à la promotion de la discipline.
- Parlons également du volumineux dossier à déposer à la Préfecture deux mois et demi avant la date de l'épreuve et dans lequel doit figurer la liste des signaleurs avec leur numéro de permis de conduire. Or comme il est impossible de prévoir si longtemps à l'avance qui sera disponible à la date précise, nous avons recours à des Associations de signaleurs, ce qui alourdit un peu plus les budgets. Tout comme l'assistance médicale qu'il faut aussi payer.
- D'autre part, il est à déplorer que nos demandes d'autorisations ne nous parviennent souvent que la veille de la manifestation car il est très difficile de trouver le temps et un lieu ouvert qui permette d'effectuer les photocopies indispensables à remettre aux signaleurs, etc... Parfois, les réponses arrivent deux ou trois jours après que la course ait eu lieu.

- Il y a aussi les Préfectures et Sous-Préfectures qui ne font pas la différence entre une déclaration d'organisation d'une course cycliste et l'information de l'organisation d'un rallye cyclotouriste en réclamant les mêmes documents.
- Citons le cas des maires qui autorisent facilement le stationnement parfois anarchique en ville et font fermer des routes à l'occasion de brocantes alors que pour les manifestations sportives ils rechignent à le faire. Il me semble qu'il y a deux poids et deux mesures.
- Je me permet aussi de souligner que si l'on est capable de mobiliser 4000 policiers à l'occasion de match de football ou de raves parties, qu'à raison de 10 policiers pour aider à assurer la sécurité d'une course cycliste, cela suffirait à assurer la sécurité de 400 manifestations de ce genre.
- Tous ces tracasseries finissent par décourager les bénévoles qui comme le savent chaque responsable de club, ne se ramasse pas à la pelle !
- Simplifions la tâche de ces bénévoles qui se donnent sans compter pour permettre au plus grand nombre de pouvoir pratiquer le sport qu'ils ont choisi. Il y a trop de gamins et de gens de tous âges qui ne peuvent pas, ou qui ne peuvent plus participer à des activités sportives alors qu'ils y trouveraient un facteur d'amélioration de la santé et d'épanouissement personnel.

Donnons plus de moyens à ces bénévoles car ils assument gratuitement et souvent plus une véritable mission de service public.

D'autre part, la pratique douce du cyclisme qui pourrait en partie seulement s'accommoder de pistes cyclables n'a à sa disposition qu'un kilométrage réduit sur l'ensemble du département (alors que de nouvelles voiries se construisent) et de plus elles sont très souvent mal conçues avec notamment par endroit des piquets au milieu. Lorsqu'elles sont coupées par un passage, le rebond n'est pas chanfreiné, c'est comme si il fallait sauter un trottoir, ce qui est dangereux pour le cycliste mais et provoque des éclatements de pneus voir des bris de roue.

D'autre part, ces pistes ne sont que très rarement entretenues. On y trouve toutes les épines des buissons des environs, les gravillons repoussés par les voitures et des bris de verre, tout ceci n'est donc pas très incitateur pour les potentiels utilisateurs de pratique douce, et complètement inapproprié pour faire de l'entraînement à la compétition.

La banlieue n'est plus une suite d'agglomération avec un flot continu de véhicules sur les routes. C'est dommage et pourquoi ? Les cyclistes de la région Sud Ile de France ne peuvent pas utiliser le circuit fermé de l'autodrome de Montlhéry certain jour.

Il doit aussi être possible, toujours pour permettre aux cyclistes de compétition de s'entraîner, de déterminer en concertation DDE/Comité Départ/Usagés quelques circuits qui se verraient classés **Priorité aux cyclistes**.

A moins que la pratique du cyclisme de compétition amateur ne s'oriente à se placer devant une console de jeux et à être pratiquée de façon virtuelle...

Michel SAUX,
Président du Vélo Club de Villebon.

Annexe D

Les pratiques "non fédérées" et l'utilisation des équipements sportifs communaux

L'activité « Football en salle » à SAINT MICHEL sur ORGE

Le service des sports de Saint Michel sur Orge , est très fréquemment sollicité pour l'accueil dans les équipements sportifs couverts municipaux, de l'activité Football en salle, souvent représentée par des groupes de jeunes, plus ou moins structurés. Ces demandes récurrentes sont toujours très délicates en terme de prise en compte et d'écoute de ce public très spécifique.

Le positionnement et la démarche systématiques adoptés par la commune en la matière

- A ce jour, une seule association structurée de jeunes existe à Saint Michel sur Orge : "Ethnik City", cette association a été créée il y a maintenant environ trois ans, suite à une demande récurrente d'un groupe de jeunes qui se traduisait par une volonté de pratique en lieu couvert de l'activité "Futsal". Des individus issus de ce groupement avaient été formellement identifiés par nos agents gardiens de gymnases, lors de plusieurs intrusions "sauvages" dans l'un de nos équipements notamment le WE simplement pour jouer en lieu couvert.
- Suite à ce constat, nous ne pouvions laisser perdurer cette situation. Aussi, grâce à un travail de partenariat très enrichissant avec nos collègues animateurs du service "Jeunesse", nous avons provoqué, une sorte de table ronde avec les intéressés, en leur précisant que les exactions régulières sur les équipements sportifs ne pouvaient être tolérées et n'engageait pas à une démarche constructive .

Avec un soutien fort du service jeunesse, nous avons souhaité que ce groupe de jeunes se structure en association et seulement dans ce cas, le service des sports étudierait avec l'ensemble des utilisateurs des équipements concernés, la possibilité de trouver des plages horaires officielles pour cette association et pour l'encouragement de cette pratique.

Les souhaits ont donc été suivis de résultats puisque désormais, "Ethnik City" fonctionne de manière très responsable. Néanmoins le service des sports à souhaité :

- La mise en place d'une convention de mise à disposition d'équipement sportif.
- Un bilan d'activité régulier.
- Une collaboration étroite avec le gardien du gymnase.
- Bref, la nomination d'un référent responsable et garant du respect des lieux.

Pour toutes les demandes de ce type, nous optons plutôt vers le regroupement de cette activité dans une seule et même entité afin de ne pas multiplier des associations ayant la même nature de pratique et le même objet.

Il a fallu donc raisonner pour l'affectation de créneaux (malgré tout toujours très difficiles à trouver), en partage par tranches d'âges afin d'éviter les conflits de génération.

Depuis, nous sommes plutôt satisfait de la démarche employée car plus aucune exactions n'est à ce jour recensée pour ces motifs.

Rémy LAFLEUR,
Directeur du Service des
Sports de la ville de Saint
Michel sur Orge.



Annexe 2

Les Tables Rondes d'Avril 2006

MAISON DE L'U.S.R.O.
À RIS-ORANGIS

Lundi 24 avril 2006
Mardi 25 avril 2006
Jeudi 27 avril 2006

Sans ordre prioritaire, ni préférentiel...

- a. **EPS, APS, Sport fédéral associatif de proximité, sport de haut niveau ... et Education – Information (rôle des médias...) – Citoyenneté**
Rôles et Missions complémentaires des professionnels et des BENEVOLES
- b. **EPS, APS, Sport fédéral associatif de proximité, sport de haut niveau ... et Santé, Bien-être, Epanouissement**
- c. **EPS, APS, Sport fédéral associatif de proximité, sport de haut niveau ... et Rénovation, Réalisation, Financement d'équipements locaux et départementaux au service de tous**
- d. **Les équipements locaux, communautaires et départementaux nécessaires aux pratiques aquatiques...**
- e. **Sport et Développement durable**
Accessibilité, usage et préservation des voies et espaces publics...
- f. **Sport pour Tous et Toutes**
Vie associative fédérale et pratiques féminines, pratiques seniors, accueil des populations handicapées.

**2èmes Assises Départementales de l'E.P.S,
des A.P.S. et du Sport en Essonne
(novembre 2005 / avril 2006)**



**Diagnostic
Départemental**

**L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU SPORT ESSONNIEN,
LES REPRÉSENTANTS DE L'EPS, DES PRATIQUANTS**

EST INVITÉ À PARTICIPER AU

FORUM DE CLOTURE

**DES 2èmes ASSISES DÉPARTEMENTALES DE L'EPS, DES APS
ET DU SPORT EN ESSONNE**

QUI SE TIENDRA LE

**SAMEDI 29 AVRIL 2006
À PARTIR DE 9H**

**HOTEL DU DÉPARTEMENT
Boulevard de France à EVRY**

**EN PRÉSENCE DES REPRÉSENTANTS ÉLUS LOCAUX
DU DÉPARTEMENT, DE LA REGION, DE L'ÉTAT.**



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE L'ESSONNE
STADE NAUTIQUE DÉPARTEMENTAL - BOULEVARD CHARLES DE GAULLE
91540 MENNECY

Tél. 01 60 78 27 58 - Fax 01 69 90 55 79
<http://essonne.franceolympique.com>